

FICHE PROJET

Actions en lien avec la mise en œuvre de la structuration du service d'eau potable

Axe : 3 Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

Sous Axe : 3.2 Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement

Action n° : 3.2.3 à 3.2.11

Contexte et Description de l'action

Valence Romans Agglomération intègre la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020. Sur ce territoire 19 collectivités sont actuellement en charge de cette compétence. Celles-ci sont très diverses de par leurs ressources, leur patrimoine et leur niveau de service. Il convient dans le cadre de cette prise de compétence, de mettre en place une stratégie visant à structurer un service d'eau potable homogène afin de mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent.

Pour ce faire plusieurs actions ont été identifiées comme prioritaires sur les 2 premières années du contrat :

- Développement d'un outil commun de SIG
- Relevés topographiques des réseaux et ouvrages
- Diagnostic des ouvrages d'art
- Modélisation hydraulique du fonctionnement des réseaux
- Acquisition et mise en œuvre d'un outil informatique de gestion patrimoniale des réseaux
- Réalisation du schéma directeur d'eau potable à l'échelle du territoire
- réaliser un étude de structure tarifaire pour le service de l'eau dans le cadre du transfert de compétence
- sécurisation des process de production d'eau potable
- Rédaction et mise en œuvre de plan de réduction des pertes en eau

L'objectif de l'ensemble de ces actions sur la phase initiale du contrat vise à atteindre le Niveau 3 de connaissance patrimoniale sur le territoire et ce, de façon homogène. Un tableau recensant l'état des connaissances actuelles à vérifier sur la phase initiale du contrat est joint à la présente fiche projet.

Objectifs quantifiés

Cf tableau des actions

Moyens mis en œuvre

Cf tableau des actions

Montant estimatif

Cf tableau des actions

Plan de financement et phasage opérationnel

L'ensemble de ces actions seront cofinancées par le budget eau potable et l'Agence de l'Eau